

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Arrêté du 23 mars 2015 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 22 octobre 2013 portant nomination des membres de la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction

NOR : ETL1506704A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 23 mars 2015, sont nommés membres de la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, en application de l'article 8 de l'arrêté du 21 mars 2012 relatif à la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction :

Au titre de président

M. Georges DEBIESSE, Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Au titre des représentants du ministère chargé de la construction

M. Frédéric BECHARA, adjoint au chef du bureau des acteurs, des produits et de l'innovation dans la construction, titulaire, et M. Romain BRIET, chef de projet réglementation technique des produits du bâtiment au bureau des acteurs, des produits et de l'innovation dans la construction, suppléant.

M. Koumaran PAJANIRADJA, chef du bureau des acteurs, des produits et de l'innovation dans la construction, titulaire, et M. Frédéric AZEVEDO, chef de projet innovation, compétitivité et animation des filières de construction, suppléant.

M. Patrick CHOTTEAU, secrétaire général adjoint de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, et Mme Claire HUBERT, conseil général de l'environnement et du développement durable, suppléante.

Au titre du ministère chargé de l'éducation

Mme Jeanne LE GALL, architecte DPLG au département de l'action patrimoniale, titulaire, et M. Jean-François LE PAGE, responsable du corps d'état secondaire au bureau des services techniques du service de l'action administrative et de la modernisation, suppléant.

Au titre du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

M. Étienne CREPON, président, titulaire, et M. Charles BALOCHE, directeur technique, suppléant.

Au titre de l'Association française de normalisation

M. Jean Michel REMY, responsable du département construction et cycle de l'eau, titulaire, et Mme Mélanie RAIMBAULT, responsable développement construction et urbanisme, suppléante.

*Au titre de l'agence pour la prévention des désordres
et l'amélioration de la qualité de la construction*

M. Philippe ESTINGOY, directeur général, titulaire, et Mme Christel EBNER, chargée de la commission prévention produits, suppléante.

Au titre des maîtres d'ouvrage publics ou privés

M. Raphaël BESOZZI, Union sociale pour l'habitat (USH).
M. Stéphane CHARDOT, Fédération des promoteurs immobiliers (FPI).

*Au titre des personnes choisies parmi les industriels, entrepreneurs,
architectes ou techniciens dont les activités ont trait notamment au bâtiment*

M. David AMADON, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB).
M. Philippe DRIAT, Chambre syndicale française de l'étanchéité (CSFE).
M. Georges-Henri FLORENTIN, Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA).
M. Hervé GASTINEL, Association des industries de produits de construction (AIMCC).
M. Marc GRANIER, Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention de contrôle et d'inspection (COPREC).
M. Yves HUSTACHE, association Construction et bioressources (CetB).
M. Marc LEBRUN, Fédération de l'industrie du béton (FIB).
M. Jean-Luc MARCHAND, Syndicat national de la construction des fenêtres, façades et activités associées (SNFA).
M. Jean-Luc SADORGE, pôle Alsace-Énergivie.
M. Gérard SENIOR, architecte DPLG.
M. Jacques TORTOS, Nobatek.
M. Didier VALEM, Fédération française du bâtiment (FFB).